



N° 116

01.2021

snupcdc@caissedesdepots.fr

La Tribune du Snup

Le SNUP dit **NON** à IVRY Sur Seine (1/2)

Le **SNUP** comme l'ensemble des organisations représentatives du personnel n'a pas cédé à la propagande de la Direction. **Nous avons unanimement voté CONTRE** le « **Projet de prise à bail d'un immeuble à Ivry sur Seine dans le cadre du projet « Campus »** » lors du CUEP du 18 décembre dernier.

Mais cela n'empêchera pas l'essentiel des agents des sites parisiens de rejoindre en 2025 la ville d'Ivry sur Seine à l'exception de ceux affectés sur les sites du 56 rue de Lille, du 67 rue de Lille et d'un immeuble du site d'Austerlitz (sans doute Austerlitz 1).

Pour nous vendre cette opération, la Direction n'est pas avare d'arguments, dans le genre... les aménagements actuels ne sont pas adaptés aux modes de travail d'aujourd'hui... trop d'immeubles coûteux à exploiter et peu performants sur le plan environnemental...

Buzz l'éclair alias Eric Lombard a mis en branle sa connectique cérébrale pour nous dénicher deux immeubles de bureaux d'une surface totale de 50.000 m2, **face aux voies ferrées désaffectées, juste avant la gare d'Ivry** où les trains passent mais ne s'arrêtent guère.

Bonjour « l'ambition environnementale » !

Celle-ci s'apparente plutôt à un conte de fée, une histoire de nounours au pays des bisounours, car la situation environnementale de la future implantation contredit quelque peu les ambitions de notre DG.

La ZAC IVRY CONFLUENCE, qui hébergera CDC CAMPUS, **est gravement polluée par les anciennes activités industrielles de la ville d'Ivry** (stockage d'hydrocarbures, blanchisseries, usines métallurgiques, dépôt de pneus usagés, entrepôts de stockage de déchets toxiques...).

La zone de 146 hectares est traversée par une importante **canalisation de transport de gaz naturel sous pression** mais aussi par **une canalisation d'hydrocarbures**.

« L'air des sols est principalement pollué par des hydrocarbures, des composés organiques halogénés volatils (COHV) (dont le tétrachloroéthylène) et des composés appartenant à la famille « benzène, toluène, éthylbenzène, xyliènes » (BTEX) au centre ouest du site. » Extrait de l'avis de l'autorité environnementale du 27 juin 2018 concernant l'ilot 3H situé à 700 mètres de notre futur site.

La même autorité avait fait état quelques années auparavant de **la toxicité du sol et sous-sol sur certains lots de la ZAC**.

Bien évidemment, **la Direction ne nous a pas transmis l'avis de l'autorité environnementale régionale concernant nos parcelles**.

IVRY
s/SEINE



Mieux, notre futur paradisiaque Campus sera situé à moins de **800 mètres du SYCTOM, le plus grand incinérateur de déchets d'Europe** qui dessert 14 communes et peut brûler 100 tonnes de déchets à l'heure.

Cerise sur le gâteau, une de nos deux parcelles est aujourd'hui occupée par **les entrepôts de la société DERICHEBOURG pour stocker des déchets industriels...**

proximité du SYCTOM oblige.

Pour nous rassurer, le directeur des investissements immobilier de la CDC a mandaté trois experts. Mais nous sommes ressortis de notre entrevue du 2 décembre 2020 encore plus inquiets !

Après avoir insisté en livrant l'avis de l'autorité environnementale d'Ile de France sur un lot voisin, **un des experts a fini par craquer...** en vrac il nous déclare, « **qu'il y a du zinc, que la valeur en arsenic de notre parcelle est 68 fois supérieure à la valeur normale et qu'il y a du mâchefer qui induit à une teneur en métaux lourds** »

L'Établissement
Public CDC
j'y tiens !

La bataille du pouvoir d'achat se poursuit en 2021 !

Le syndicalisme engagé au quotidien !



N° 116

01.2021

snupcdc@caissedesdepots.fr

La Tribune du Snup

Le SNUP dit **NON** à IVRY Sur Seine (2/2)

Le dossier qui nous a été présenté au CUEP du 18 Décembre fait état « **d'un sol pollué dans une limite acceptable**, avec des restrictions d'usage ».

Question : C'est quoi une « limite acceptable » et qui la fixe ?

Bien entendu, **la Direction générale qui restera au 56 rue de Lille ne sera pas trop indisposée** par cette « pollution dans une limite acceptable ».

Mais rassurez-vous braves gens, dans notre futur CAMPUS à haute qualité environnementale, il pourra y avoir aussi 8 000 m² d'espaces verts.

Pour cela, tel que mentionné dans le dossier précité, il faudra réaliser « **un apport d'une couche de terre saine d'au moins 30 cm pour la jouissance des espaces verts** ».

Que voilà **un bien bel immeuble** virtuel à « **haute qualité environnementale** » érigé sur **un sous-sol pourri** dans **un environnement hautement dégradé !**

Un autre détail, de moindre importance, la ZAC est située au confluent de la Marne et de la Seine et se situe pour l'essentiel dans une zone de submersion supérieure à 2 mètres.

Le risque d'inondation est supérieur à celui des immeubles en bord de Seine comme **le 56 RDL ou Austerlitz 1**.

Heureusement CDC CAMPUS aura des entrées surélevées et toutes les installations techniques seront installés dans des parties qui ne pourront pas être inondées... il suffira donc de venir travailler en barque en cas de crue décennale et de garer son sous-marin au parking afin d'avoir les pieds au sec dans les étages supérieurs !

Concernant **les bureaux dédiés aux personnels**, là aussi, il risque d'y avoir beaucoup de déchets !

Dans la novlangue de BUZZ Lombard et ses séides, **un poste de travail ne signifie pas nécessairement un bureau**, mais un portable que l'on déplace et connecte éventuellement à une imprimante rencontrée au hasard dans un espace de « convivialité ».

Le grand jeu des personnels en 2025 sera de trouver un espace où s'isoler pour pouvoir travailler.

Le bureau permanent dédié est un concept ringard et indigne de la grande Start Up Nation agile que sera la CDC dans quelques années !

Buzz Lombard a encore frappé, il se croit libre de faire ce qu'il veut, alors qu'il est le jouet des forces du marché qui le dépassent.

Il pense tenir avec **ce CAMPUS une belle affaire financière** car le terrain n'est pas cher sur la ZAC d'IVRY, pour les raisons que l'on vient d'énumérer. Buzz en **bon financier** pense pouvoir **louer et rentabiliser ses beaux immeubles dans Paris plutôt que d'y loger son personnel**, un personnel qu'il a déjà fait dégager du chalet de Courchevel.

Mais Buzz se trompe car les entreprises tendent à désertir un Paris devenu trop cher. Avec la crise sanitaire et le recours de plus en plus important au travail à distance, ses beaux projets d'investissement vont se désintégrer sous les éclairs du monde réel.

Le SNUP vous aura prévenu et continuera à se battre jusqu'au bout contre ce projet !



Ensemble !
avec
Le SNUP

Le SNUP vous présente tous ses vœux de bonheur